

ARRÊTÉ EN CONSEIL  
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 283

PRÉSENT :

Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil

CONCERNANT la Commission d'enquête  
sur l'assurance - hospitalisation

-----0000000-----

ATTENDU QU'en vertu de la Loi concernant l'assurance-hospitalisation, sanctionnée le sept mars 1960, le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à constituer, sous le nom de "Commission d'enquête sur l'assurance-hospitalisation", une commission chargée de faire une étude approfondie du problème de l'établissement, dans la province, d'un système d'assurance-hospitalisation approprié à ses conditions et aux besoins de sa population, et de faire rapport de ses constatations, opinions et recommandations au lieutenant-gouverneur en conseil, en vue de l'organisation, aussi prochaine que possible, d'un tel système d'assurance-hospitalisation;

ATTENDU QU'il y a lieu de constituer cette commission, d'en nommer les membres et d'en désigner le président.

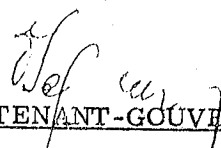
IL EST ORDONNE en conséquence, sur la proposition de l'honorable Ministre de la santé, vu les dispositions de la Loi concernant l'assurance-hospitalisation, sanctionnée le sept mars 1960:

a) QU'une commission soit constituée, sous le nom de "Commission d'enquête sur l'assurance-hospitalisation", et qu'elle soit chargée, suivant la loi précitée, de faire une étude approfondie du problème de l'établissement, dans la province, d'un système d'assurance-hospitalisation approprié à ses conditions et aux besoins de sa population, et de faire rapport de ses constatations, opinions et recommandations au lieutenant-gouverneur en conseil, en vue de l'organisation, aussi prochaine que possible, d'un tel système d'assurance-hospitalisation;

b) QUE monsieur Gérard Favreau, de Montréal, monsieur l'abbé Robert Riendeau, de Montréal, monsieur Jacques de la Chevrotière, de Québec, monsieur H. McD. Sparks, de Montréal, monsieur Roger Provost, de Montréal, le docteur J. -Bte Jobin, de Québec, et le docteur Gerald LaSalle, de Montréal, soient nommés commissaires pour faire partie de cette commission;

c) QUE monsieur Gérard Favreau, l'un de ces commissaires, soit nommé président de la Commission d'enquête sur l'assurance-hospitalisation.

Approuvé ce 18<sup>e</sup>  
jour de mars, 1960.

  
LIEUTENANT-GOUVERNEUR

